

Fédération étudiante  
collégiale du Québec  
*Unis par la force d'une voix*

## MÉMOIRE SUR LE CADRE DE GESTION DE L'OFFRE DE FORMATION COLLÉGIALE TECHNIQUE

---

*Commission des affaires collégiales*

98<sup>e</sup> Congrès ordinaire  
16, 17 et 18 novembre 2018  
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda

## **Fédération étudiante collégiale du Québec**

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec), H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [info@fecq.org](mailto:info@fecq.org)

### Recherche, analyse et rédaction :

**Simon Boyer, Coordonnateur aux affaires collégiales**

### Révision et correction :

**Fred-William Mireault, Président**

**Philippe Clément, Vice-président**

---

## **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, de 26 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la communauté cébécoise. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

### **La voix de la population étudiante québécoise au niveau national**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non-partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de la population étudiante, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cébécois et cébécoises. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ACRONYMES</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>RAPPEL DES POSITIONS</b>	<b>4</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>5</b>
<b>PROCÉDURE ACTUELLE</b>	<b>5</b>
<b>CÉGEPS EN RÉGION</b>	<b>8</b>
<b>ORIENTATION PRÉPONDÉRANTE AU SUJET DES RÉGIONS MOINS POPULEUSES</b>	<b>8</b>
<b>DISTANCES</b>	<b>9</b>
<b>MIGRATIONS ÉTUDIANTES</b>	<b>10</b>
<b>DÉFINITION</b>	<b>10</b>
<b>PROBLÉMATIQUE</b>	<b>10</b>
<b>PROGRAMME DE MOBILITÉ</b>	<b>11</b>
<b>EXCLUSIVITÉS D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>11</b>
<b>AUTORISATIONS POUR LES RÉGIONS AVEC UN BILAN NÉGATIF</b>	<b>12</b>
<b>UN ALGORITHME POUR UNE APPROCHE PLUS JUSTE ET OBJECTIVE</b>	<b>13</b>
<b>POURQUOI ?</b>	<b>13</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>13</b>
<b>DÉFINITION DE L'ALGORITHME</b>	<b>13</b>
<b>SEUIL</b>	<b>14</b>
<b>DEUX SEUILS BASÉS SUR LE QUARTILE</b>	<b>15</b>
<b>SEUIL BASÉ SUR L'ÉCART-TYPE</b>	<b>15</b>
<b>IMPLANTATION</b>	<b>16</b>
<b>LA CONCERTATION RÉGIONALE</b>	<b>16</b>
<b>CÉGEPS ANGLOPHONES ET PRIVÉS</b>	<b>17</b>
<b>LES AVIS DES PARTENAIRES</b>	<b>18</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>19</b>
<b>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>20</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 1 : ALGORITHME</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 : CALCUL DU BILAN MIGRATOIRE ÉTUDIANT</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE 3 : BILANS MIGRATOIRES ÉTUDIANTS</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE 4 : STATISTIQUES DES RÉSULTATS DES SIMULATIONS</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 5 : RÉSULTATS DES SIMULATIONS</b>	<b>26</b>

## ACRONYMES

---

**AEC** : Attestation d'études collégiales

**CCQ** : Commission de la construction du Québec

**CNPEPT** : Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques

**CPMT** : Commission des partenaires du marché du travail

**DEC** : Diplôme d'études collégiales

**DEP-C** : Direction de l'enseignement privé-collégial

**DPTFC** : Direction des programmes techniques et de la formation continue

**FEC-CSQ** : Fédération des enseignantes et enseignants de Cégep

**FECQ** : Fédération étudiante collégiale du Québec

**FNEEQ** : Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

**IRÉC** : Institut de recherche en économie contemporaine

**MEES** : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**MSSS** : Ministère de la Santé et des Services sociaux

**PES ER** : Période par étudiant par semaine à l'enseignement régulier

**TREIO** : Tables régionales d'éducation interordres

## INTRODUCTION

---

Au collégial, il y a en ce moment 112 programmes techniques offerts à travers les 48 établissements d'enseignement. La répartition de ces programmes dans le réseau est appelée « la carte des programmes ». Les programmes sont ainsi dispersés à travers le Québec pour tenter de répondre le mieux possible aux besoins québécois en matière d'accessibilité et de réponse aux besoins de main-d'œuvre au Québec.

Selon la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, c. C-29), un collège peut « mettre en œuvre les programmes pour lesquels il a reçu l'autorisation du ministère qui peut réviser cette autorisation ». Il revient donc au ministère d'autoriser ou non l'ouverture et la fermeture de programmes dans un Cégep.

Les autorisations d'ouverture de programmes sont particulièrement importantes dans le maintien de la cohérence du réseau collégial au Québec. En effet, un bon contrôle de ces autorisations, qui forment dans leur ensemble la « carte des programmes », permet d'éviter une compétition malsaine entre les établissements tout en assurant une offre de formation adéquate à la demande. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Non seulement y a-t-il les facteurs économiques (la demande du marché du travail pour un certain type d'emploi par exemple), mais aussi plusieurs facteurs géographiques et démographiques qui sont à prendre en considération. En effet, le Québec couvre un immense territoire composé de 17 régions administratives; le réseau collégial doit demeurer accessible à toute personne désirant faire des études supérieures, et ce peu importe leur lieu de résidence.

Afin de baliser ces autorisations, la Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) diffusait le 31 octobre 2011 le *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et technique 2011-2012*. Depuis, ce document a été quelques fois mis à jour. Celui-ci vient mettre en place des lignes directrices qui encadrent le processus menant à une autorisation de programme et qui expliquent les différents éléments à prendre en considération lors de la prise de décision du ministère.

## RAPPEL DES POSITIONS

---

*Les positions pertinentes de la FECQ pour ce mémoire-ci sont listées ci-dessous :*

**CASC 328** La FECQ prône que la carte des programmes soit aménagée pour favoriser le développement de créneaux exclusifs, très rares ou rares, surtout dans les cégeps situés dans les régions-ressources;

**CASC 416** Qu'une analyse rigoureuse des conséquences sur le réseau collégial soit menée avant toute modification à la carte des programmes;

**CASC 431** La FECQ prône que le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR) entreprenne une révision de la carte des programmes collégiaux au Québec et que cette révision se fasse par le biais d'un chantier de travail où la FECQ est l'une des principales intervenantes et partenaires, que le chantier ait comme objectif de notamment, encourager le développement de pôles de savoir en région, d'adapter l'offre de programme aux nouvelles réalités de l'emploi, d'éliminer les incohérences et les doublages de programmes et d'assurer la viabilité des programmes et des établissements collégiaux;

**CASC 435** La FECQ s'oppose à toute fermeture de programme ou d'options de programme tant qu'il y a des étudiants qui suivent le programme;

**CASC 437** La FECQ prône que la carte des programmes soit révisée afin d'éliminer les doublons et les incohérences, dans une optique de limiter la concurrence et d'assurer la viabilité des programmes;

**CASC 438** La FECQ prône qu'un nouvel outil de gestion de la carte des programmes soit élaboré, accordant un bassin de recrutement pour chacune des autorisations de programme, afin d'établir des critères plus précis et méthodiques pour gérer l'offre de formation, baliser la concurrence entre établissements et attribuer certaines sommes aux établissements;

**CASC 440** La FECQ prône l'importance de conserver toutes les exclusivités de programme déjà présentes au sein du réseau collégial;

**CASC 441** La FECQ prône que le processus d'attribution de programme soit soumis aux mêmes règles pour l'ensemble du réseau collégial;

## MÉTHODOLOGIE

---

L'enjeu de la carte des programmes s'avère complexe et il comporte de nombreuses variables. En effet, il y a d'abord la détermination des aspects à considérer lors de la création d'un programme. Sans un sondage auprès de tous les acteurs du réseau collégial sur le sujet, nous ne prétendons pas assurer une pleine objectivité dans notre choix de ces critères. Afin de se rapprocher le plus possible d'aspects qui importent aux différentes instances du réseau collégial, ceux-ci ont été déterminés à partir des informations suivantes selon l'acteur concerné :

### La population étudiante :

1. Les positions prises par la FECQ dans le passé;
2. Les mémoires, avis et recherches rédigés par la FECQ;
3. Les valeurs fondamentales défendues par la FECQ.

### Le Ministère :

1. Le cadre de gestion de l'offre qu'il a lui-même rédigé (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2013).

### Les établissements d'enseignement collégiaux :

1. Les mémoires, avis et recherches rédigés par la Fédération des cégeps.

### Le personnel enseignant :

1. Les documents produits par les différents syndicats enseignants sur le sujet (Fédération des cégeps, FEC-CSQ et FNEEQ-CSN 2013).

## PROCÉDURE ACTUELLE

---

En ce moment, selon le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RLRQ, c. C-29, r. 4), le ministre doit accorder l'autorisation d'enseigner chaque nouveau programme demandé par un Cégep dans le réseau public et cette autorisation demeure en vigueur jusqu'à ce que le ministre révoque celle-ci. Toutefois, il est rare qu'un ministre se penche lui-même sur les détails de l'autorisation et,

habituellement, il suivra les recommandations des fonctionnaires responsables de ce dossier. Afin de pouvoir assurer une certaine méthodologie dans cette recommandation, un document expliquant sur quels paramètres évaluer la demande a été rédigé par le MEES. Le *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique* (2013), qui entrain en vigueur en 2014 est la dernière version à laquelle la FECQ a pu avoir accès et c'est celle-ci qui sera utilisée dans les travaux de ce mémoire.

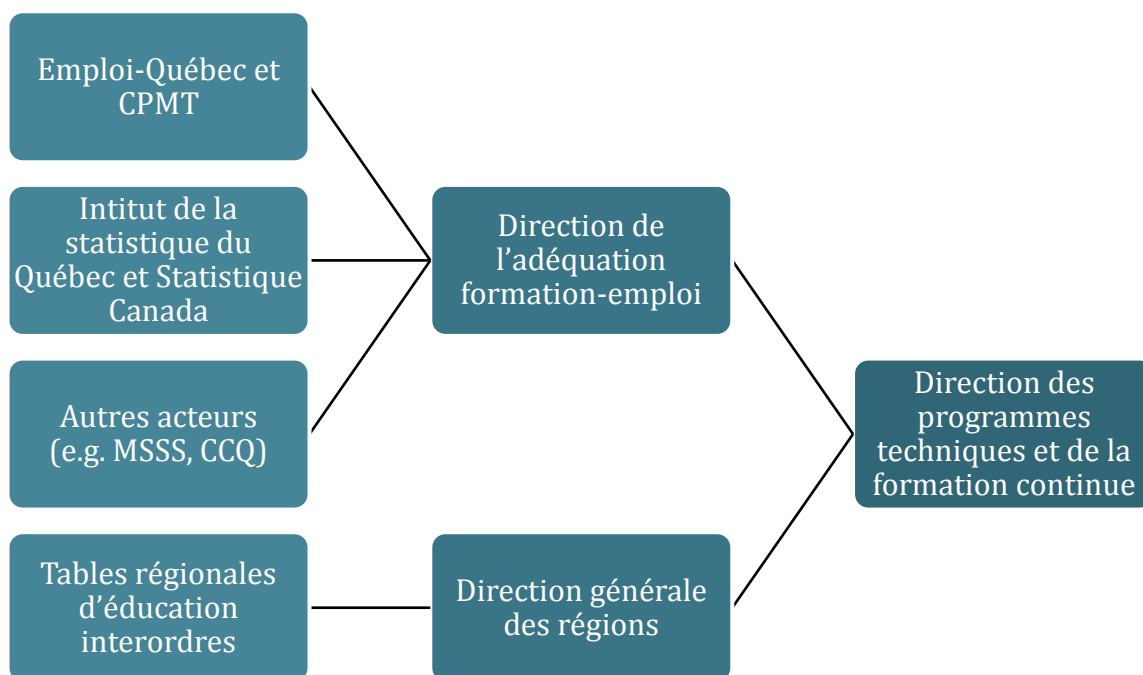
Tout d'abord, le ministère doit actuellement s'appuyer sur certains principes fondamentaux :

1. L'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail;
2. La disponibilité et l'utilisation optimale des ressources financières.

La deuxième section du cadre de gestion explique les rôles et responsabilités des différentes directions concernés par l'application des directives du document. Ces responsabilités sont réparties de la façon suivante :

1. **Direction de la formation professionnelle (DFP) :**  
Analyse les demandes de modification de la carte des programmes de formation professionnelle en se basant sur le cadre de gestion;
2. **Direction générale des régions (DGR) :**  
Responsable de l'obtention des résolutions des tables régionales d'éducation interordres (TREIO) pour la formation professionnelle et technique;
3. **Direction de l'enseignement privé (DEP) :**  
Traite les modifications de permis avec agréments aux fins de financement des établissements d'enseignement privé afin d'offrir un programme d'étude de formation professionnelle;
4. **Direction de l'adéquation formation-emploi (DAFE) :**  
Consulte les partenaires du monde du travail ayant une vision globale du marché du travail, notamment Emploi-Québec, Statistique Canada, l'Institut de la statistique du Québec, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Commission de la construction du Québec (CCQ). Elle est aussi responsable de mettre à jour le *Modèle quantitatif d'adéquation formation-emploi*, qui permet de déterminer le volume nécessaire de formation professionnelle et technique (les résultats du modèle pour un programme sont compilés dans une *fiche d'adéquation formation-emploi*);
5. **Direction des programmes techniques et de la formation continue (DPTFC) :**  
Analyse les demandes de modification de la carte des programmes techniques et de formation continue en se basant sur le cadre de gestion. Elle est aussi responsable d'évaluer les impacts financiers de l'implantation d'un programme dans un cégep. C'est cette direction qui émet la recommandation au Ministre quant à l'autorisation d'ouvrir un nouveau programme;
6. **Direction de l'enseignement privé-collégial (DEP-C) :**  
Traite les demandes de modification de permis avec agrément aux fins de financement des collèges privés afin d'offrir un programme d'études de formation technique.

On peut ainsi représenter le processus de demande d'autorisation d'enseignement pour un programme technique de la façon suivante :



Il y a deux types d'autorisations qui peuvent être accordées aux cégeps : **permanente** ou **provisoire**.

Les autorisations permanentes permettent de répondre à des besoins de formation à long terme, qui ne sont révisés que périodiquement.

Les autorisations provisoires permettent de répondre à des besoins ponctuels de formation. Elles sont d'une durée limitée pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Lorsque la DPTFC décide de la recommandation qu'elle émettra, elle considère différentes orientations, qui sont au cœur la décision. Ce sont les **orientations prépondérantes**, sur lesquelles l'analyse se base essentiellement. Les voici :

**1. Contrôle de l'offre de formation en situation de surplus**

Lorsque l'offre de formation dépasse les besoins du marché du travail, de nouvelles ne sont pas autorisés, et l'on peut aller jusqu'à contingenter certains programmes pour assurer une baisse de l'effectif.

**2. Réponse aux besoins de formation de la main-d'œuvre**

En se basant sur les fiches d'adéquation formation-emploi et les listes de priorités de la CPMT, du MSSS et de la CCQ, il faut s'assurer que l'offre de formation correspond aux besoins du marché du travail. Il est aussi possible de répondre à un besoin de main-d'œuvre régional ou suprarégional plutôt que national.

**3. Impact sur la viabilité des autorisations existantes**

L'ouverture d'un nouveau programme dans un Cégep ne doit jamais mettre en danger le programme d'un autre Cégep. Même si un besoin de main-d'œuvre est constaté, une demande d'ouverture de programme peut être refusée pour ce motif.

**4. Démonstration de la faisabilité de la formation**

Le Cégep doit démontrer la faisabilité organisationnelle et matérielle de l'autorisation demandée en tenant compte d'une utilisation optimale des ressources en place.



## **CÉGEPS EN RÉGION**

---

L'une des missions fondamentales des cégeps est d'assurer un accès à l'enseignement supérieur partout au Québec. L'objectif est d'assurer une grande accessibilité aux études supérieures, et ce peu importe la région d'origine de la personne aspirant à continuer ses études postsecondaires.

Or, cette mission s'avère parfois difficile à remplir. En effet, les distances entre les établissements collégiaux dans les régions moins peuplées font souvent en sorte qu'il n'y a qu'un seul Cégep accessible géographiquement pour les personnes y habitant. Ce qui signifie que, malgré l'accessibilité géographique du réseau collégial, l'accès à une diversité de programmes d'étude est bien plus difficile. D'abord, il n'y a qu'un seul établissement collégial accessible, et par la suite celui-ci offre souvent un nombre limité de programmes par sa faible population.

De plus, la formule de financement du réseau collégial désavantage de façon importante les plus petits cégeps, tel que démontré dans une recherche produite par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et commandée par la FECQ en 2017. Celle-ci affirme notamment que « les effets [des compressions] sur les services offerts aux élèves sont plus sévères dans les cégeps de petite taille ». En effet, dû à leur organigramme plus restreint, les services à la population étudiante seraient plus gravement touchés lors de compressions financières.

Afin d'assurer un meilleur accès à une diversité de programmes dans ces régions, il est nécessaire de repenser la façon d'autoriser un programme. Pour donner suite à cette réflexion, il semble capital de mettre en place certaines mesures afin d'assurer une offre de formation diversifiée et accessible.

### **Orientation prépondérante au sujet des régions moins peuplées**

Afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, nous croyons qu'il est important d'assurer un certain avantage aux cégeps situés dans les régions moins peuplées. Ils sont désavantagés notamment à cause de leur bassin démographique restreint, mais ils doivent tout de même assurer une offre de programme technique diversifiée. Il faut donc contrebalancer ce désavantage lorsqu'on détermine si l'on doit autoriser ou non l'ouverture d'un programme dans un Cégep donné. En ajoutant la population du bassin de recrutement (ou de la région administrative jusqu'à ce qu'un tel outil soit créé) du Cégep faisant une demande d'autorisation, on permet de favoriser l'émergence de nouveaux programmes dans des cégeps où la diversification de l'offre n'est pas suffisante pour répondre aux ambitions de la population étudiante de la région.

Toutefois, cette mesure ne doit pas être prise seule. En effet, si une telle orientation prépondérante favorise un accès à une plus grande diversité de programme, elle favorise aussi les plus petites cohortes dans les programmes techniques d'un même Cégep. Avec la formule de financement actuelle, un Cégep serait donc réticent à diversifier ainsi son offre de programme puisqu'une part importante du financement est distribuée par le nombre de périodes par étudiant par semaine à l'enseignement régulier (PES ER) total du cégep. Une multiplication des programmes entraînerait aussi une perte d'efficacité d'utilisation des ressources humaines et matérielles due à la réduction du nombre de personnes par classe. Et cette multiplication de programmes n'apporterait pas un financement supplémentaire suffisant pour compenser cette perte d'efficacité. Afin d'éviter cela et d'atteindre réellement le résultat désiré, il est important de financer adéquatement les petites cohortes dans ces cégeps.

## Recommandations :

1. *Que le MEES favorise l'émission d'autorisations d'enseignement de programmes techniques dans les régions moins peuplées en ajoutant cette considération dans les orientations prépondérantes du « Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique » ;*
2. *Que le MEES augmente le financement des programmes techniques de petites cohortes dans les régions moins peuplées ;*

## Distances

Dans son cadre de gestion, le MEES écrit que l'une des orientations prépondérantes est l'« impact sur la viabilité des autorisations existantes ». Or, il semble que cette orientation ratisse trop large. En effet, comme le constate le bilan de la tournée des syndicats de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) au collégial en 2004, « Une concurrence malsaine s'exerce entre certains établissements, voire entre les ordres d'enseignement. Lorsque des collèges voisins offrent des programmes similaires pour un même bassin de population, il y a nécessairement un gagnant et un perdant » (Trudelle 2004). C'est que l'orientation actuelle n'est pas assez factuelle et, à cause de cette trop grande liberté de compréhension, est mal appliquée et n'atteint donc pas son objectif de façon efficace.

Dans ce contexte, il semble important de trouver un paramètre plus objectif et plus clair qui permettra d'éviter qu'il y ait de la compétition entre les établissements collégiaux. Dans un « réseau » collégial, une telle concurrence ne devrait pas exister. L'approche qui devrait être favorisée en est une de collaboration et d'entraide, et non une de compétition.

Lorsqu'on étudie le paramètre qui semble être à la base de la compétition entre deux établissements collégiaux qui donnent le même programme, c'est la distance entre ceux-ci. Il est tout à fait normal que les bassins de recrutement de deux cégeps se chevauchent. Toutefois avec la très grande diversité de programmes techniques qui sont offerts dans le réseau collégial, cela ne devrait habituellement pas s'appliquer pour les bassins de recrutement entre les cégeps par programme. Il est certain qu'il peut y avoir certaines exceptions lorsqu'il y a un nombre trop important de personnes s'inscrivant dans ce programme pour qu'un seul Cégep réponde à la demande de l'ensemble de son bassin de recrutement (p. ex. soins infirmiers, informatique), mais ce ne devrait pas être une pratique répandue dans le réseau collégial. Donc, préciser l'orientation prépondérante sur la viabilité des autorisations existantes en utilisant la distance, en kilomètres, entre deux institutions désirant offrir le même programme permettrait à cette orientation d'avoir un caractère plus clair, plus objectif et plus quantitatif.

Toutefois, se baser uniquement sur la distance en kilomètres s'avérerait aussi une erreur. Dépendamment de la densité de la population, les personnes désirant s'inscrire dans un programme se montrent prêtes à se déplacer plus ou moins loin. Par exemple, quelqu'un habitant Montréal serait prêt à se déplacer beaucoup moins loin que quelqu'un habitant la Côte-Nord, sans oublier qu'il demeure plus long de parcourir un kilomètre à Montréal que c'est le cas sur la Côte-Nord. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas que le MEES se base uniquement sur la distance entre deux établissements collégiaux, mais aussi qu'il repose ses décisions sur la densité de population de la région concernée. Il peut être intéressant ici de considérer d'autres séparations de régions que celles des régions administratives, telles les régions métropolitaines de recensement (RMR), puisque la densité de population d'une région administrative peut varier de façon très importante en son sein même.

## Recommandations :

3. *Que le MEEES prenne en compte la proximité de l'offre des programmes similaires offerts avant d'autoriser l'ouverture d'un nouveau programme ;*
4. *Que le MEEES prenne en compte la densité de population d'un territoire comportant plusieurs cégeps désirant offrir un même programme avant d'autoriser l'ouverture d'un nouveau programme ;*

## MIGRATIONS ÉTUDIANTES

---

### Définition

Dans le cadre de ce mémoire, une migration étudiante se définit de la façon suivante :

*La migration étudiante est le déplacement de personnes diplômant dans une commission scolaire d'une certaine région administrative vers une région administrative différente afin de poursuivre leurs études collégiales.*

Un bilan migratoire étudiant se définit donc comme suit :

*Un bilan migratoire étudiant est le phénomène observé lorsque plus (bilan négatif) ou moins (bilan positif) de personne diplômant dans une commission scolaire d'une certaine région administrative quittent celle-ci pour poursuivre leurs études collégiales dans une région administrative différente que l'opposé.*

### Problématique

Le *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique* (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2013), la politique de gestion des demandes d'autorisation d'ouverture d'un programme, ne vise pas à contrer les variations démographiques dans les différentes régions administratives du Québec. En effet, l'appareil collégial n'est pas assez puissant pour renverser à elle seule les tendances démographiques du Québec. Toutefois, le *Cadre* peut se pencher sur l'impact qu'il a sur la démographie en ce moment. La carte des programmes favorise-t-elle certains mouvements démographiques de la région vers la ville? Si c'est le cas, comment renverser la vapeur?

Lorsqu'on observe attentivement les tendances démographiques des personnes diplômant du secondaire de différentes régions et qu'on compare celles-ci à l'évolution de la population étudiante des différents cégeps, cela nous permet de chiffrer la migration étudiante. On se rend alors compte qu'il y a beaucoup de mouvement de population au collégial. Si on additionne les bilans migratoires étudiants de chaque région, on atteint environ 35 000 personnes (voir l'annexe 3). En fait, il y a bien plus que 35 000 personnes qui continuent leurs études dans une autre région puisque lorsque quelqu'un quitte une région et qu'une autre personne s'y installe, l'effet s'annule dans ce calcul. La problématique à résoudre se révèle donc être la suivante :

La diversification de l'offre de programme de plusieurs régions n'est pas suffisante pour répondre à la demande, ce qui entraîne un bilan migratoire étudiant négatif dans ces régions.

La Fédération des cégeps écrivait, en 2013, qu'« offrir la diversité des programmes sur tout le territoire du Québec est nécessaire afin que les jeunes et les adultes aient accès à l'enseignement supérieur dans le domaine de leur choix » (Fédération des cégeps, FNEEQ-CSN, FEC-CSQ 2013). À long terme, cela peut aussi s'avérer problématique pour un nombre important de petits cégeps

qui se retrouveront en sous-effectif. C'est donc cette problématique qui sera traitée à travers les différentes propositions de cette section.

## **Programme de mobilité**

L'une des solutions défendues par la FECQ a longtemps été la mise en place d'un programme de mobilité interrégionale. En effet, ce programme permet d'inciter le déplacement des personnes étudiant en ville (les villes ont souvent un bilan migratoire étudiant positif) vers les régions (qui ont souvent un bilan migratoire étudiant négatif). Le programme mis en place par le gouvernement répond à de nombreuses demandes de la FECQ sur le sujet, toutefois un manque de financement important ainsi que l'absence de coordination demeurent problématiques (Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) 2017). Il sera tout de même très intéressant de voir les résultats des premiers rapports annuels depuis l'instauration de l'initiative.

Toutefois, même si le programme de mobilité étudiante constitue un pan important de la solution, d'autres moyens doivent être appliqués pour protéger les régions affligées d'un bilan migratoire étudiant négatif.

## **Exclusivités d'enseignement**

Plusieurs cégeps à travers le Québec possèdent en ce moment des exclusivités sur un ou plusieurs programmes techniques. Cette pratique génère plusieurs avantages très intéressants.

Le principal avantage constitue l'attrait de ce programme à travers la province. En effet, tel qu'expliqué plus tôt, plusieurs régions souffrent d'un bilan migratoire négatif. Offrir un programme exclusif aura pour effet d'intéresser plusieurs personnes à aller étudier à ce Cégep, et ce partout au Québec. Dans des Cégeps avec un bilan migratoire étudiant négatif, détenir un programme exclusif qui augmente son attractivité au niveau national peut aider à améliorer ce bilan. Pour cette raison, chaque Cégep ayant un certain bilan migratoire étudiant négatif devrait, au minimum, avoir droit à un programme exclusif. Afin de déterminer le seuil, nous nous sommes basés sur la médiane puisqu'elle permet de viser la moitié de région qui vit les pires bilans migratoires étudiants. Avec les dernières données disponibles, cela correspond à -33 % (voir annexe 3).

Lorsqu'un Cégep ayant un bilan migratoire étudiant négatif demande l'exclusivité, nous croyons que le MEES devrait toutefois bien s'assurer que les conditions suivantes sont respectées :

- 1. Le Cégep peut à lui seul répondre à la demande de personnes exerçant la profession prévue, et ce à travers l'ensemble de la province.**

Même s'il est avantageux d'avoir un programme exclusif pour un Cégep, cela ne doit pas avoir un impact négatif sur l'emploi au Québec. Limiter ainsi le nombre de personnes diplômantes de ce programme alors que les besoins sont importants créerait une pénurie de main-d'œuvre artificielle dans ce domaine. De la même façon, si Emploi Québec et le MEES constatent un besoin de main-d'œuvre trop important pour être comblé par le Cégep détenant l'exclusivité, il est normal qu'il puisse la lui retirer. Toutefois, lorsque c'est le cas, il doit absolument remplacer l'exclusivité retirée par une nouvelle exclusivité. De cette façon, on limite l'impact négatif que ressentira un Cégep perdant l'exclusivité d'un programme.

- 2. Le Cégep s'engage à avertir le MEES de son intention de fermer le programme exclusif à l'avance si c'est le cas et d'attendre qu'un autre collège commence à offrir la même formation avant de fermer le programme.**

Lorsqu'un Cégep détient un programme exclusif, il s'avère aussi responsable de répondre à la demande de cette profession pour l'ensemble de la province. S'il décide de fermer ou de suspendre le programme, il n'y aura donc plus aucun diplômé pour répondre aux besoins du marché du travail dans ce milieu d'activité. Pour cette raison, à moins que la demande pour la profession soit quasi nulle, un Cégep désirant fermer un programme exclusif doit d'abord s'assurer de sa pérennité dans le réseau collégial.

**3. Le programme dont l'exclusivité est demandée n'est pas enseigné dans un autre Cégep au moment de la demande.**

Une nouvelle exclusivité ne devrait jamais entraîner la fermeture de programmes dans d'autres cégeps. Le but d'une exclusivité demeure de servir le réseau, et non de lui faire mal.

**Recommandations :**

5. *Que le MEEES autorise chaque cégep ayant un bilan migratoire étudiant moyen des 5 dernières années inférieur à -33 % à offrir un minimum d'un programme exclusif;*
6. *Que lorsque le MEEES accorde l'exclusivité d'un programme à un Cégep, et que cela n'ait pas pour conséquence de retirer une autorisation existante d'enseignement d'un programme à un autre Cégep;*
7. *Que lorsque le MEEES retire l'exclusivité à un Cégep, ce retrait soit justifié par un avis et qu'un nouveau programme exclusif soit mis en place dans ledit Cégep;*

Nous tenons aussi à réitérer l'importance de la position précédemment adoptée suivante :

**CASC 440** La FECQ prône l'importance de conserver toutes les exclusivités de programme déjà présentes au sein du réseau collégial;

### **Autorisations pour les régions avec un bilan négatif**

Comme expliqué plus tôt, un bilan migratoire étudiant négatif constitue pour une région le signe d'une offre de programmes qui y est relativement peu diversifiée. Afin de résoudre cette problématique, il nous semble bénéfique de favoriser, dans la répartition des programmes, les régions ayant un bilan négatif. À l'annexe 2, on explique précisément comment calculer ce bilan.

**Recommandation :**

8. *Que le MEEES favorise l'ouverture de nouveaux programmes dans les cégeps ayant un bilan migratoire étudiant négatif;*

# UN ALGORITHME POUR UNE APPROCHE PLUS JUSTE ET OBJECTIVE

---

## Pourquoi ?

La FECQ se rallie au constat de la FNEEQ : « L'évolution de la carte des programmes est parfois le fruit de décisions politiques qui sont loin d'être toujours rationnelles » (Trudelle 2004). Cette évolution peu contrôlée et assez politisée constitue la base des problèmes auxquels nous nous montrons actuellement confronter : compétition, problèmes d'accessibilité dans certaines régions, etc. Le besoin de rationaliser le processus d'octroi d'autorisations pour l'ouverture de programmes s'avère urgent et tous les acteurs (syndicats, directions et fédérations étudiantes) en conviennent. À la suite lecture du *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique* (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2013), on peut constater que le Ministère dispose déjà de balises, expliquées au début de ce document, pour guider sa décision de façon objective. Toutefois, cela ne semble pas être suffisant puisque la carte des programmes demeure toujours aussi politisée et pousse toujours les établissements à la compétition. Afin d'éviter ce problème, nous proposons un algorithme. Celui-ci permet d'atteindre la plus grande objectivité possible en se basant uniquement sur des données quantitatives et en évitant d'être influencé par des intérêts politiques.

## Méthodologie

Afin de déterminer l'algorithme proposé, les étapes suivantes ont été suivies :

1. Identification des concepts qui doivent être inclus dans l'algorithme. Cela a principalement été fait à travers les différentes propositions faites dans ce mémoire jusqu'ici. Résumés, ces concepts forment les variables définies au tableau 1;
2. Identification des sources de données nécessaires pour déterminer la valeur de ces variables;
3. Détermination des opérations nécessaires à effectuer sur les différentes sources de données afin d'obtenir le résultat qui correspond à la valeur recherchée pour les variables déterminées à l'étape 1;
4. Détermination des opérations à effectuer afin de normaliser les variables pour que leur valeur varie entre 0 et 1;
5. Choisir une pondération pour les différentes variables;
6. Écrire l'algorithme final.

Nous avons par la suite décidé de créer un simulateur ce qui nous a notamment permis d'effectuer un grand nombre de simulations, dont les résultats sont disponibles à l'annexe 5 de ce document. Des simulations supplémentaires peuvent être effectuées par l'Exécutif national de la FECQ à la demande de ses membres.

## Définition de l'algorithme

L'algorithme est représenté ci-dessous dans sa forme simplifiée :

$$TOTAL = e * 0.35 + d * 0.15 + b * 0.3 + p * 0.25 + g * 0.1 + n * 0.1$$

Où :

**Tableau 1 : Description et pondération selon la variable de l'algorithme proposé**

Variable	Description	Pondération
e	Varie selon le nombre de nouveaux admis visé par la Direction de l'adéquation formation-emploi	35 %
d	Varie selon la proportion des nouveaux admis visés qui devraient l'être dans cette région selon la Direction de l'adéquation formation-emploi	15 %
b	Varie selon le bilan migratoire étudiant	30 %
p	1 si le programme est sur l'une des listes de priorité utilisées par le MEES et 0 s'il ne l'est pas (cette variable agit comme un bonus)	+25 %
g	Varie inversement à la proximité géographique du cégep le plus près offrant le même programme que celui dont une autorisation est demandée (1 si aucun cégep n'enseigne cette technique)	10 %
n	Varie inversement au nombre de personnes inscrites au cégep concerné	10 %

La description détaillée de l'algorithme ci-dessus est disponible à l'annexe 1 du présent document.

Chacune des variables présentées varie entre 0 et 1 et est pondérée dans le but d'obtenir un résultat variant de 0 à 1.

La variable  $p$  diffère toutefois des autres variables, elle agit plutôt comme un bonus destiné aux programmes sur l'une des listes de priorité. Lorsque c'est le cas, elle ajoute 0.25 au calcul ( $1 * 25\%$ ). Ce qui peut amener des cas exceptionnels où le résultat de l'algorithme dépasserait la limite de 1 précédemment établie et atteindre un maximum de 1,25.

### **Recommandation :**

9. *Que le MEES travaille à la mise en place d'un algorithme semblable à celui décrit à l'annexe 1 du « Mémoire sur le cadre de gestion de l'offre de formation collégiale technique » dans l'attribution des programmes d'études en collaboration avec la FECQ;*

### **Seuils**

L'algorithme seul ne permet pas de décider si un cégep est éligible à obtenir le programme pour lequel il demande l'autorisation, puisqu'il ne fournit qu'un nombre sans façon de l'interpréter. Pour l'interpréter, nous devons établir un ou des seuils.

Afin de déterminer les seuils d'accessibilité pour qu'un cégep obtienne une autorisation de programme, l'état actuel de la carte des programmes a été utilisé comme référence. En effet, bien que celle-ci ait de nombreux défauts, il s'agit de la seule référence actuellement disponible. Toutefois, puisque la qualité de la carte en vigueur se révèle douteuse, il sera important d'ajuster les seuils pendant les premières années pour que ceux-ci soient plus représentatifs de la situation.

Afin d'obtenir des données statistiques sur la carte des programmes qui inclurait notre algorithme, presque l'entièreté des autorisations de programme a été soumise à l'algorithme. Plus de 607 simulations ont ainsi été effectuées et les résultats sont disponibles à l'annexe 5 du présent mémoire.

Plusieurs méthodologies peuvent justifier un seuil ou un autre. Le plus important demeure d'avoir un seuil cohérent. Nous proposons ci-dessous deux méthodologies pour le seuil, mais le choix de la méthodologie doit être discuté en collaboration avec le MEEES, qui possède les données statistiques nécessaires afin d'évaluer quel serait le meilleur choix.

## Deux seuils basés sur le quartile

Ce premier scénario propose de mettre en place deux seuils. Cela permettrait d'offrir une plus grande flexibilité à l'algorithme en intégrant un processus différent selon l'intervalle auquel appartient le résultat.

Le premier, et le plus petit, représente la limite qui empêcherait totalement un cégep d'obtenir l'autorisation demandée. Elle est nécessaire afin d'éviter la création de programmes dans des établissements alors que cela se révélerait contre-productif pour le réseau. Le deuxième seuil représente une seconde limite. Entre le premier seuil et cette limite se trouve un intervalle que nous appellerons incertain. Lorsqu'une demande d'autorisation se trouve dans cet intervalle, il semble approprié de laisser le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) trancher la question puisqu'il s'agit d'un comité démocratique représentant l'ensemble du réseau qui se penche principalement sur les programmes d'étude professionnels et techniques. Toutefois, si ces pouvoirs lui étaient délégués, il faudrait s'assurer de la représentativité de toutes les parties sur cette instance, notamment la population étudiante qui n'y est pas actuellement représentée.

La donnée retenue afin de former le seuil minimum (premier seuil) est la moyenne du premier quart des résultats des simulations. Cela permet de viser la partie avec les résultats les plus faibles de l'échantillon, en se concentrant sur le quart le plus faible de celui-ci. Dans les faits, cela représente 45 autorisations sur les 637 analysées, soit 7 % des autorisations. Sa valeur dans l'état actuel de la carte des programmes est de **0,183**.

La donnée retenue afin de former le seuil représentant la limite avant de devoir renvoyer la décision au CNPEPT (second seuil) est le premier quartile des résultats des simulations. Cela permet de viser l'ensemble plus faible de l'échantillon, mais de façon bien moins poussée que pour le premier seuil. Dans les faits cela représente 159 autorisations sur 637 analysées, soit 25 % des autorisations. Sa valeur dans l'état actuel de la carte des programmes est **0,297**.

## Seuil basé sur l'écart-type

Le second seuil proposé dans ce mémoire est plus simple, puisqu'il ne comporte qu'un seul seuil et qu'il n'utilise que la moyenne et l'écart-type. L'écart-type est une mesure de dispersion de données, plus les données sont éloignées de la moyenne et plus l'écart-type est grand. L'écart-type des données analysées est de 0,1716 (voir annexe 4).

Lors de l'analyse des points de données des résultats de l'algorithme selon la technique et le Cégep (voir annexe 4), on constate que les données sont habituellement centrées autour de la moyenne. Ce sont les données qui ne sont pas autour de la moyenne qui s'avèrent problématiques. Évidemment, lorsque la performance de l'algorithme est trop élevée, ce n'est pas un problème pour



l'autorisation d'ouverture de ce programme. C'est plutôt lorsque le résultat est trop faible que cela devient problématique. En effet, si le résultat est inférieur à la soustraction de l'écart-type à la moyenne ( $0.3963 - 0.1716 = 0.2247$ ) c'est que le résultat se démarque négativement des autres données, elle a une valeur considérablement plus basse.

**Recommandation :**

*10. Que le MEES refuse l'ouverture d'un programme technique dans un Cégep lorsque le résultat de l'algorithme prévu à l'annexe 1 du « Mémoire sur le cadre de gestion de l'offre de formation collégiale technique » est inférieur à un seuil cobérant préalablement déterminé en collaboration avec tous les acteurs du milieu collégial;*

## **Implantation**

Toutefois, la mise en place de cet algorithme ne doit pas se faire brutalement. En effet, les ajustements nécessaires à celui-ci ne sont pas encore connus, donc son application devra se déployer de façon progressive et flexible.

Lorsque cette mise en place sera faite, le MEES devrait se pencher sur l'état actuel de la distribution des programmes. Celle-ci s'est appuyée sur un processus d'autorisation d'ouverture de programmes déficient pour être construite et donc, tout comme le processus d'autorisation, cette distribution doit aussi être revue. Mais encore une fois, il faut faire attention. Il est vrai qu'un « ménagement » dans la carte des programmes est nécessaire. Toutefois mieux vaut éviter le plus possible les dangers pour le réseau. Voici une liste, non exhaustive, de ce qu'il faut absolument éviter en réformant la carte des programmes :

- Éviter de modifier la carte des programmes trop rapidement;
- Éviter le plus de fermetures ou de déplacements de programmes possibles;
- Aucune mise à pied ne doit avoir lieu;
- Aucune mise en disponibilité des professeurs ne doit avoir lieu;
- Éviter le déplacement de personnel.

**Recommandation :**

*11. Que le MEES ajuste la distribution des programmes techniques au Québec, en conservant les programmes exclusifs et en évitant les mises à pied, les Mises en disponibilité et les déplacements de personnel ;*

## **LA CONCERTATION RÉGIONALE**

---

Le réseau collégial québécois possède un avantage important par rapport aux autres ordres d'enseignement supérieur du Canada : il est construit en réseau.

Et la gestion de la carte des programmes s'inscrit dans cette idée d'un réseau, d'un tout cohérent. Toutefois, elle ne pousse pas le concept assez loin et engendre parfois l'effet inverse ; elle encourage une compétition malsaine entre les établissements d'enseignement collégiaux. Afin de renverser cette tendance, il faut assurer une plus grande concertation et une transparence dans l'ensemble du processus.

Garantir une plus grande transparence ne se montre pas complexe : il suffit de rendre disponible sur le site web du MEES l'ensemble du dossier d'analyse d'une demande : les données utilisées, les résultats des calculs effectués, les avis, les conclusions des différentes directions générales, etc.

Pour ce qui est d'améliorer la concertation entre les établissements, il demeure plus difficile de s'attarder à ce problème. La compétition qui règne actuellement entre certaines administrations s'avère maintenant incrustée dans la culture de la direction des cégeps. Heureusement, une amélioration de la situation semble à portée de main avec des collaborations de plus en plus nombreuses (par exemple le CCTT chapeauté à la fois par le Cégep Gérald-Godin et le Cégep John-Abbott).

Le moment semble donc parfait pour appuyer les récents efforts en prévoyant un mécanisme de concertation dans la gestion de la carte des programmes. La mécanique proposée vise à éviter des débats du type « premier arrivé premier servi » et de se concentrer à offrir la meilleure solution possible pour le réseau.

Lorsqu'un Cégep ferait une demande afin d'ouvrir un programme dans son établissement, le MEES lancerait alors une période de mise en candidature, pendant laquelle n'importe quel Cégep de la même région pourrait postuler. Par la suite, tous les dossiers reçus seraient analysés de façon objective et trois (3) scénarios peuvent alors se dessiner :

1. Aucune candidature ne respecte les critères déterminés par le *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique* (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2013). Aucune autorisation n'est alors décernée.
2. Une seule candidature respecte les critères déterminés par le *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique*. Le Cégep en question est alors autorisé à enseigner le programme.
3. Plusieurs candidatures respectent les critères déterminés par le *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique*. C'est ici que le mécanisme de concertation entre en jeu. En effet, les cégeps sont obligés de se rencontrer pour proposer une solution au MEES; cela peut se décliner de plusieurs façons. L'exemple le plus courant est un partage des ressources via une entente entre les établissements. Si aucune proposition commune n'est formulée au MEES avant une certaine date limite, c'est à celui-ci de trancher lequel des établissements répondant aux critères enseignera le programme (ou « enseigneront » si les besoins de main-d'œuvre sont suffisants). Et ce, toujours en se basant sur les critères du *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique* pour déterminer quel établissement répond le mieux aux différents critères.

#### **Recommandations :**

12. *Que l'ensemble du dossier d'analyse d'une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un programme, qu'elle soit acceptée ou non, soit publié sur le site web du MEES;*
13. *Que le MEES fasse un appel de candidatures dans la région concernée lorsqu'un Cégep fait une demande d'autorisation d'enseignement d'un programme et que les candidatures répondant aux critères du MEES, lorsqu'il y en a plusieurs, se concertent afin de faire une proposition commune au MEES. Dans le cas où aucun accord n'est trouvé, le MEES doit trancher selon ses critères établis.*

## **CÉGEPS ANGLOPHONES ET PRIVÉS**

---

En ce moment, le MEES ne décide des autorisations d'enseignement de programmes menant à un DEC technique que pour les cégeps du réseau public. Or, les cégeps privés ont aussi un impact sur

L'offre de cours d'une région et peuvent faire compétition aux cégeps du réseau public. En effet, malgré la distinction entre le public et le privé, les deux partagent un même espace géographique et il est courant de retrouver des bassins de populations communs entre un cégep public et un cégep privé. Pour ces raisons, il n'est pas rare d'observer une compétition entre un cégep public et un cégep privé. Il est de la responsabilité du Ministère d'assurer la vitalité du réseau public et c'est pour cette raison que les cégeps privés ne devraient pas avoir droit à un passe-droit au sujet des autorisations d'enseignement de programmes techniques. Notez bien qu'il ne s'agit pas ici de pénaliser les cégeps privés, mais plutôt de s'assurer que tous sont sur un pied d'égalité et qu'il y ait un accès possible à une diversité de programme, peu importe son emplacement géographique.

Les cégeps publics anglophones, eux, sont théoriquement soumis aux mêmes règles que les cégeps publics francophones. Pourtant, ce ne semble pas être le cas dans l'application. En effet, le MEES semble considérer les réseaux anglophones et francophones publics comme deux réseaux distincts. Or il est faux d'affirmer que le bassin de population qu'ils vont chercher est foncièrement différent, particulièrement dans les grands centres comme Montréal où une part importante de la population étudiante est bilingue. Une telle façon de fonctionner favorise nécessairement les Cégeps anglophones.

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il est important de rappeler une position prise par la FECQ dans un Congrès précédent :

**CASC 441** La FECQ prône que le processus d'attribution de programme soit soumis aux mêmes règles pour l'ensemble du réseau collégial;

## LES AVIS DES PARTENAIRES

---

Pour le Ministère, il est beaucoup plus facile d'autoriser un programme que de révoquer une autorisation. En effet, lorsque le ministère désire révoquer une autorisation, de nombreux obstacles se dressent devant lui : la population inscrite au programme, les enseignants employés dans cette discipline, le matériel déjà payé, la résistance des différents acteurs, etc. Et c'est un phénomène tout à fait normal qui se révèle en fait très important puisqu'il protège les acquis d'un Cégep. Accorder plus facilement des autorisations d'enseignement de programmes amène un trop grand nombre d'autorisations à être décernées, et cela encourage une plus grande compétition entre les cégeps. Pour éviter ce déséquilibre, il faut que l'ajout d'une autorisation s'avère aussi difficile que son retrait. C'est pour cette raison qu'il nous semble important de remplir un nombre important de conditions avant d'autoriser l'ouverture d'un programme dans un Cégep.

Si l'algorithme proposé dans ce document semble répondre à beaucoup de besoins en termes d'objectivité, il ne faut pas oublier d'ajouter aussi une barrière plus subjective, qui pourra apporter une nuance aux résultats du calcul et s'assurer que ceux-ci ne résultent pas d'un concours de circonstances. Au début de ce mémoire, alors que l'on décrivait la procédure actuellement en place, le *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique* (**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2013**), nous expliquions que l'une des étapes pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture d'un programme était de recevoir un avis favorable de la part d'Emploi-Québec, de Statistiques Canada, de l'Institut de la statistique du Québec, de la CPMT ou du MSSS. En conservant la nécessité obtenir un avis de l'un des partenaires du MEES (le partenaire dépend du domaine du programme visé), on s'assure que chaque ouverture d'un nouveau programme répond vraiment à des besoins.

**Recommandation :**

14. *Que l'autorisation d'ouverture d'un programme technique dans un Cégep continue d'être conditionnelle à un avis favorable des différents partenaires, comme c'est actuellement le cas, et ce malgré la mise en place d'un algorithme.*

## **CONCLUSION**

---

En conclusion, il est temps que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se questionne sur la façon dont il accorde les autorisations d'enseignement de programmes collégiaux techniques. La méthode utilisée actuellement se révèle désuète et a montré à de nombreuses reprises son incapacité à servir les intérêts du réseau collégial et de sa population étudiante.

Ce mémoire propose une solution alternative, calquée sur les besoins réels du réseau, notamment sur son accessibilité géographique. Nous croyons sincèrement que le MEES a tout à gagner en intégrant les différents concepts défendus dans ce mémoire : la non-compétition, un accès aux programmes adapté à la demande, une approche plus objective, une concertation régionale, etc.

La carte des programmes est un enjeu peu connu de la population étudiante. Pourtant elle peut favoriser ou défavoriser une formation accessible et de qualité. En mettant en place les propositions de ce mémoire, il est possible d'opérer une transition d'une gestion de la carte des programmes inefficaces, favorisant la compétition entre les établissements vers une gestion plus saine, qui favorise l'accès en région et la collaboration entre les établissements.

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

---

1. *Que le MEEES favorise l'émission d'autorisations d'enseignement de programmes techniques dans les régions moins peuplées en ajoutant cette considération dans les orientations prépondérantes du « Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique » ;*
2. *Que le MEEES augmente le financement des programmes techniques de petites cohortes dans les régions moins peuplées ;*
3. *Que le MEEES prenne en compte la proximité de l'offre des programmes similaires offerts avant d'autoriser l'ouverture d'un nouveau programme ;*
4. *Que le MEEES prenne en compte la densité de population d'un territoire comportant plusieurs cégeps désirant offrir un même programme avant d'autoriser l'ouverture d'un nouveau programme ;*
5. *Que le MEEES autorise chaque cégep ayant un bilan migratoire étudiant moyen des 5 dernières années inférieur à -33 % à offrir un minimum d'un programme exclusif ;*
6. *Que lorsque le MEEES accorde l'exclusivité d'un programme à un Cégep, et que cela n'ait pas pour conséquence de retirer une autorisation existante d'enseignement d'un programme à un autre Cégep;*
7. *Que lorsque le MEEES retire l'exclusivité à un Cégep, ce retrait soit justifié par un avis et qu'un nouveau programme exclusif soit mis en place dans ledit Cégep;*
8. *Que le MEEES favorise l'ouverture de nouveaux programmes dans les cégeps ayant un bilan migratoire étudiant négatif;*
9. *Que le MEEES travaille à la mise en place d'un algorithme semblable à celui décrit à l'annexe 1 du « Mémoire sur le cadre de gestion de l'offre de formation collégiale technique » dans l'attribution des programmes d'études en collaboration avec la FECQ;*
10. *Que le MEEES refuse l'ouverture d'un programme technique dans un Cégep lorsque le résultat de l'algorithme prévu à l'annexe 1 du « Mémoire sur le cadre de gestion de l'offre de formation collégiale technique » est inférieur à un seuil cohérent préalablement déterminé en collaboration avec tous les acteurs du milieu collégial;*
11. *Que le MEEES ajuste la distribution des programmes techniques au Québec, en conservant les programmes exclusifs et en évitant les mises à pied, les Mises en disponibilité et les déplacements de personnel ;*
12. *Que l'ensemble du dossier d'analyse d'une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un programme, qu'elle soit acceptée ou non, soit publié sur le site web du MEEES;*
13. *Que le MEEES fasse un appel de candidatures dans la région concernée lorsqu'un Cégep fait une demande d'autorisation d'enseignement d'un programme et que les candidatures répondant aux critères du MEEES, lorsqu'il y en a plusieurs, se concertent afin de faire une proposition commune au MEEES. Dans le cas où aucun accord n'est trouvé, le MEEES doit trancher selon ses critères établis.*
14. *Que l'autorisation d'ouverture d'un programme technique dans un Cégep continue d'être conditionnelle à un avis favorable des différents partenaires, comme c'est actuellement le cas, et ce malgré la mise en place d'un algorithme.*

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Boucher, Julien. *La formation dans son salon : Entre besoins et contraintes*. Montréal: FECQ, 2011.
- Demers, Guy. *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*. Québec: MEES, 2014.
- Direction de l'adéquation formation-emploi. *Carte des enseignements : Les programmes de formation professionnelle et de formation technique*. Québec: Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018.
- Fédération des cégeps. « Favoriser le développement des cégeps pour le bien des collectivités. » *Perspectives collégiales*, 1er mars 2014: 4.
- Fédération des cégeps, FEC-CSQ et FNEEQ-CSN. « L'offre de programmes. » *Colloque sur le développement des cégeps en régions*. Saguenay: Fédération des cégeps, Fédération des enseignantes et enseignants du Québec (CSQ) et Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, 2013. 27.
- Fédération des cégeps, FNEEQ-CSN, FEC-CSQ. « Le Québec, fort d'un réseau collégial dans toutes les régions. » *FNEEQ-CSN*. 19 avril 2013. <https://fneeq.qc.ca/fr/comm-006-365/>.
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). *Accessibilité aux études*. Montréal, 2012.
- . *Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes*. Victoriaville, 2006.
- . *La mobilité étudiante : ce qui reste à accomplir*. Sept-Îles, 2017.
- . *L'accessibilité géographique aux études collégiales*. Trois-Rivières, 2007.
- . *L'arrimage de la formation professionnelle et technique*. Montréal, 2011.
- . *Mémoire sur le rôle régional du réseau collégial*. Shawinigan, 2007.
- . *Un réseau collégial adapté aux réalités territoriales*. Rimouski, 2008.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. « Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique. » *InfoRoute FPT*. 9 décembre 2013. [https://www.inforoutefpt.org/ministere\\_docs/adminInfo/cadregestionFPT.pdf](https://www.inforoutefpt.org/ministere_docs/adminInfo/cadregestionFPT.pdf) (accès le 30 octobre 2018).
- Trudelle, Jean. *L'avenir du réseau collégial — Bilan de la tournée des syndicats FNEEQ du collégial*. Montréal: FNEEQ-CSN, 2004.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Algorithme

**Tableau A1.1 : Sources de données**

$T_f$	Total des finissants annuels dans le réseau collégial
$E$	Adéquation Formation-Emplois débutants visés au Québec
$E_r$	Adéquation Formation-Emplois débutants visés dans la région
$N_r(a)$	Inscrits au collégial dans la région du cégep évalué selon l'année $a$
$A$	Année courante
$P_{17}(a)$	Proportion de la population étudiante collégiale âgée de 17 ans à l'automne selon l'année $a$
$S_c(a)$	Nombre de personnes faisant la transition du secondaire vers le cégep pour la région du cégep évalué selon l'année $a$
$D_{cp}$	Distance (km) entre le cégep évalué et le cégep le plus près offrant la technique évaluée
$P_d$	Densité de population du cégep évalué (hab./km <sup>2</sup> )
$N_c$	Valeur de la catégorie du nombre de personnes étudiant au cégep évalué selon le tableau A1.2

**Tableau A1.2 : Catégories selon la population étudiante d'un cégep**

	Population étudiante	Valeur
<b>A</b>	>0	1
<b>B</b>	>700	5/6
<b>C</b>	>1 100	2/3
<b>D</b>	>1 700	1/2
<b>E</b>	>2 600	1/3
<b>F</b>	>3 000	1/6
<b>G</b>	>5 000	0

**Variables du calcul :**

**Tableau A1.3 : Variables de la formule finale**

Nom	Calcul
e	$\max \left\{ \min \left\{ \frac{E * 30}{T_f}, 1 \right\}, 0 \right\}$
d	$\max \left\{ \min \left\{ \frac{E_r}{E} + 0,5, 1 \right\}, 0 \right\}$
b	$\max \left\{ \min \left\{ \frac{\sum_{a=A-5}^A (N_c(a) - \frac{S_c}{P_{17}})}{5} + 0,5, 1 \right\}, 0 \right\}$
p	$P_r$
g	$\max \left\{ \min \left\{ \frac{D_{cp}}{165.89 - 15.58 * \ln(\max\{\min\{P_p, 1700\}, 75\})}, 1 \right\}, 0 \right\}$
n	$N_c$

**Tableau A1.4 : Pondération selon la variable**

Variable	Pondération
e	35 %
d	15 %
b	30 %
p	+25 %
g	10 %
n	10 %

**Calcul simplifié**

$$TOTAL = e * 0.35 + d * 0.15 + b * 0.3 + p * 0.25 + g * 0.1 + n * 0.1$$

**Calcul**

$$TOTAL = \max \left\{ \min \left\{ \frac{E * 30}{T_f}, 1 \right\}, 0 \right\} * 0.35 + \max \left\{ \min \left\{ \frac{E_r}{E} + 0.5, 1 \right\}, 0 \right\} * 0.15$$

$$+ \max \left\{ \min \left\{ \frac{\sum_{a=A-5}^A (N_c(a) - \frac{S_c}{P_{17}})}{5} + 0.5, 1 \right\}, 0 \right\} * 0.3 + P_r * 0.25$$

$$+ \max \left\{ \min \left\{ \frac{D_{cp}}{165.89 - 15.58 * \ln(\max\{\min\{P_p, 1700\}, 75\})}, 1 \right\}, 0 \right\} * 0.1$$

$$+ N_c * 0.1$$



## Annexe 2 : Calcul du bilan migratoire étudiant

$$\frac{\sum_{a=A-5}^A (N_c(a) - \frac{S_c}{P_{17}})}{5}$$

## Annexe 3 : Bilans migratoires étudiants

Tableau A2.1 : Bilan migratoire étudiant selon la région

Bas-Saint-Laurent	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Montréal	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord
1,172.62	881.31	2,911.17	-4.02	-4.02	14,781.78	-1,879.49	-290.77	-490.11
23%	13%	16%	0%	0%	26%	-33%	-13%	-43%
Nord-du-Québec	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Laval	Lanaudière	Laurentides	Montérégie	Centre-du-Québec	
-232.98	-752.39	-3,737.95	-5,460.61	-4,287.24	-3,301.66	-13,104.71	-1,725.14	
-231%	-88%	-70%	-78%	-72%	-32%	-60%	-50%	

Médiane : -33 %

## Annexe 4 : Statistiques des résultats des simulations

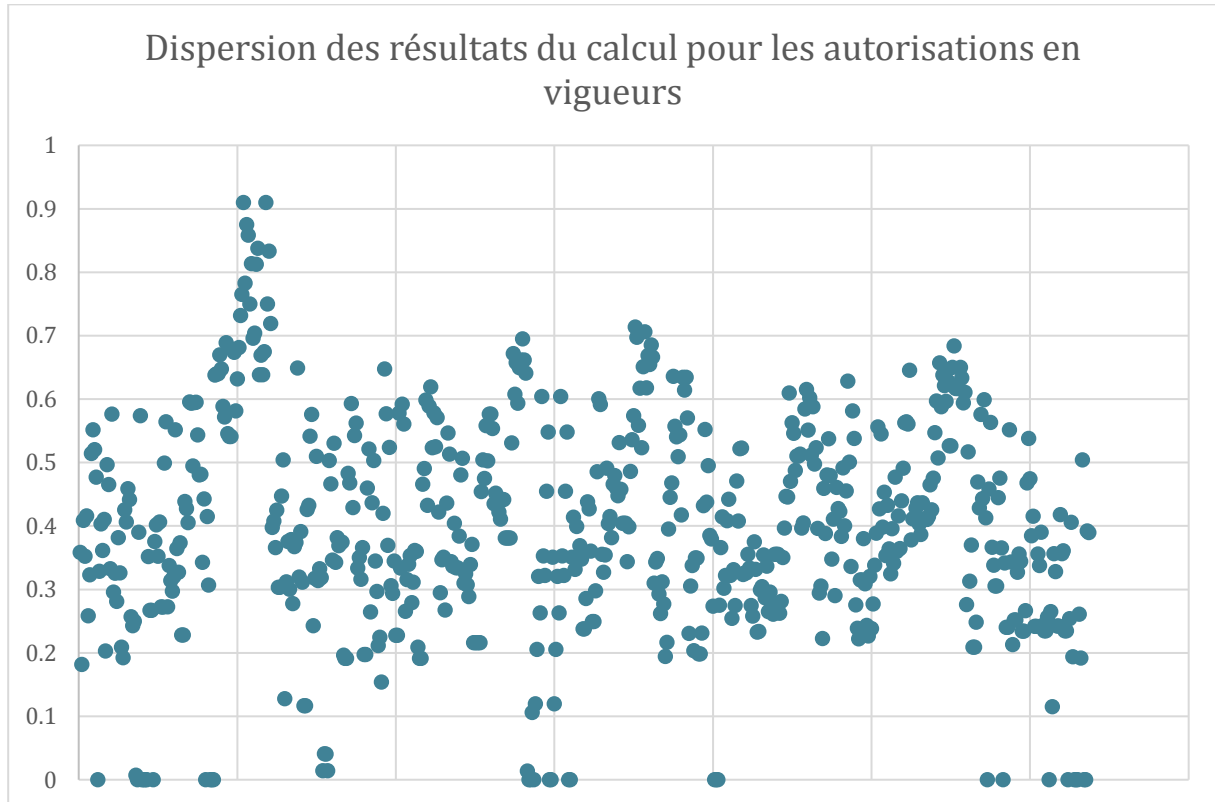
Moyenne : 0.3963

Médiane : 0.3882

Quartile 1 (Q1) : 0.2971

Moyenne du premier quart des données : 0.1828

Écart-type : 0.1716



## **Annexe 5 : Résultats des simulations**



Colonel1	Cégep de St-Félicien	Cégep Limoilou	Cégep de Sainte-Foy	Cégep François-Xavier Garneau	Champlain Regional College - Campus Saint-Lawrence	Cégep de Trois-Rivières
Techniques de prothèses dentaires						
Techniques de denturologie						
Techniques d'hygiène dentaire				0.35199458		0.415657549
Acupuncture						
Techniques de diététique		0.361485441				0.410148433
Techniques d'électrophysiologie médical						
Technologie d'analyses biomédicales			0.280853649			
Techniques d'inhalothérapie			0.242741345			
Technologie de radiodiagnostic			0			
Technologie de radio-oncologie			0.351899294			
Technologie de médecine nucléaire						
Techniques de physiothérapie				0.352021927		
Techniques d'orthèses et de prothèses o						
Techniques de santé animale	0.33744576					
Techniques d'aménagement cynégetique						
Techniques de biologie			0.327225911			
Techniques du milieu naturel	0.43854999					
Gestion et technologies d'entreprise agr						
Technologie des productions animales						
Technologie de la production horticole e						
Paysage et commercialisation en horticu						
Technologie du génie agromécanique						
Technologie des procédés et de la quali						
Techniques équines						
Techniques d'orthèses visuelles				0		
Audioprothèse						
Techniques de thanatologie						
Soins infirmiers	0.688784654	0.545405904	0.540874532	0.540874532		0.678376493
Soins infirmiers	0.688784654	0.545405904	0.540874532	0.540874532		0.678376493
Soins préhospitaliers d'urgence			0.366118107			
Technologie de la transformation des pr	0.375444673		0.300508646			
Technologie forestière			0.367244972			
Techniques de laboratoire						
Techniques de procédés chimiques						
Techniques de génie chimique						
Technologie de l'architecture						0.318526464
Technologie du génie civil		0.368821471				0.375085971
Technologie de la mécanique du bâtiment		0.315980128				0.366038468
Technologie de l'estimation et de l'évalu						
Techniques d'aménagement et d'urbanis						
Technologie de la géomatique		0.224376809				
Techniques d'aquaculture						
Technologie de la transformation des pr						
Technologies de transformation de la cel						0.36934209
Techniques du meuble et d'ébénisterie						
Technologie du génie industriel		0.293685636				0.344461303
Technologie de la production pharmaceu						
Techniques de génie mécanique		0.279170944				0.311153428
Techniques de la plasturgie						
Techniques de transformation des maté						
Technologie de maintenance industrielle						0.346757872
Technologie de systèmes ordinés		0.343676674				0.336525712
Technologie de l'électronique		0.288637169				0.33930016
Technologie de l'électronique industriel		0.410598492				0.441557203
Technologie du génie physique						
Technologie de l'architecture navale						
Navigation						
Techniques de génie mécanique de mari						
Assainissement de l'eau						
Environnement, hygiène et sécurité au t						
Technologie du génie métallurgique						0.321768163
Technologie minérale						
Techniques de pilotage d'aéronefs						
Techniques de génie aérospatial						
Techniques de maintenance d'aéronefs						
Techniques d'avionique						
Techniques policières				0.348589101		0.369067379
Techniques d'intervention en délinquanc				0.360358577		
Techniques juridiques				0.355475496		
Techniques de sécurité incendie						
Techniques d'éducation à l'enfance			0.447690984			
Techniques d'éducation spécialisée			0.292812807			
Techniques de recherche sociale						
Techniques de travail social			0.203466719			0.349742535
Techniques d'intervention en loisir						
Techniques de la documentation				0.365742486		0.414405477
Techniques de la logistique du transport				0.254145852		0.330848111
Techniques de comptabilité et de gestion	0.375129249	0.331632696	0.232632696	0.233753894	0.299299363	0.304146581
Conseil en assurances et en services fina			0.294282078			
Gestion de commerces						
Administration générale						
Archives médicales						
Techniques de bureautique		0.314675663		0.314675663		
Techniques de tourisme	0.415738526	0.36424				
Techniques du tourisme d'aventure						
Techniques de l'informatique	0.436765404	0.410223874	0.410223874	0.410223874		0.414850168
Techniques de gestion hôtelière		0.275798969				
Gestion d'un établissement de restaurat		0.312808702				
Techniques professionnelles de musique						
Technologies sonores						
Théâtre-Production						
Danse-Interprétation			0.366618936			
Interprétation théâtrale						
Arts du cirque		0.365492071				
Techniques de muséologie						
Techniques de design industriel			0.341543548			
Techniques de design de présentation			0.212791046			
Techniques de design d'intérieur				0.355600704		0.344115158
Photographie						
Graphisme			0.337476739			
Design de mode						
Gestion de la production du vêtement						
Commercialisation de la mode						
Techniques de métiers d'art		0.356477154				
Illustration et dessin animé						
Techniques d'animation 3D et de synthè		0.356226739				
Techniques de l'impression						
Gestion de projet en communications gr						
Infographie en prémédia						
Techniques d'intégration multimédia			0			
Techniques de production et de postpro						
Techniques de communication dans les r						

Colonel1	Collège Shawinigan	Cégep de Sherbrooke	Champlain Regional College - Campus Lennoxville	Cégep de Saint-Laurent	Cégep d'Ashuntic	Cégep de Bois-de-Boulogne	Cégep de Rosemont
Techniques de prothèses dentaires							
Techniques de denturologie							
Techniques d'hygiène dentaire							
Acupuncture							0
Techniques de diététique							
Techniques d'électrophysiologie médical					0.33248657		
Technologie d'analyses biomédicales	0.381639282	0.325895988					0.20909847
Techniques d'inhalothérapie		0.249725094					0.006960137
Technologie de radiodiagnostic					0		
Technologie de radio-oncologie					0.26701258		
Technologie de médecine nucléaire					0		
Techniques de physiothérapie		0.406315182					
Techniques d'orthèses et de prothèses o							
Techniques de santé animale		0.313704009					
Techniques d'aménagement cynégitique							
Techniques de biologie		0.373683344		0.228102661			
Techniques du milieu naturel							
Gestion et technologies d'entreprise agr		0.405103891					
Technologie des productions animales							
Technologie de la production horticole e							
Paysage et commercialisation en horticu							
Technologie du génie agromécanique							
Technologie des procédés et de la quali							
Techniques équines							
Techniques d'orthèses visuelles							
Audioprothèse							0
Techniques de thanatologie							0
Soins infirmiers	0.673579699	0.581605998	0.631605998				
Soins infirmiers	0.673579699	0.581605998	0.631605998				
Soins préhospitaliers d'urgence	0.425075216				0.303346878		
Technologie de la transformation des pr							
Technologie forestière							
Techniques de laboratoire	0.391082386	0.311604101			0.116503974		
Techniques de procédés chimiques							
Techniques de génie chimique							
Technologie de l'architecture				0.014333246			
Technologie du génie civil		0.374231607			0.196475093		
Technologie de la mécanique du bâtiment					0.197372836		
Technologie de l'estimation et de l'évalu							
Techniques d'aménagement et d'urbanis							0.211298334
Technologie de la géomatique					0.153753559		
Techniques d'aquaculture							
Technologie de la transformation des pr							
Technologies de transformation de la cel							
Techniques du meuble et d'ébénisterie							
Technologie du génie industriel					0.22738451		
Technologie de la production pharmaceu							
Techniques de génie mécanique	0.361153428	0.359625342		0.208804376			
Techniques de la plasturgie							
Techniques de transformation des maté							
Technologie de maintenance industrielle		0.350802314					
Technologie de systèmes ordinés		0.404087596					
Technologie de l'électronique		0.371094602		0.216013919	0.216013919		
Technologie de l'électronique industriel		0.441686276			0.380807927		
Technologie du génie physique							
Technologie de l'architecture navale							
Navigation							
Techniques de génie mécanique de mari							
Assainissement de l'eau				0.205601577			
Environnement, hygiène et sécurité au t				0.262851079			
Technologie du génie métallurgique							
Technologie minérale							
Techniques de pilotage d'aéronefs							
Techniques de génie aérospatial							
Techniques de maintenance d'aéronefs							
Techniques d'avionique							
Techniques policières		0.347753541			0.237539856		
Techniques d'intervention en délinquanc					0.249309332		
Techniques juridiques					0.326852246		
Techniques de sécurité incendie							
Techniques d'éducation à l'enfance	0.531586427	0.457611818					
Techniques d'éducation spécialisée		0.261733288	0.311733288				
Techniques de recherche sociale							0.230477392
Techniques de travail social		0.349333385					
Techniques d'intervention en loisir				0			
Techniques de la documentation							
Techniques de la logistique du transport							
Techniques de comptabilité et de gestion	0.354146581	0.286769986	0.336769986		0.264866617	0.295899949	0.277753282
Conseil en assurances et en services fina							
Gestion de commerces							
Administration générale							
Archives médicales					0.335867164		
Techniques de bureautique	0.379786023	0.308938362					0.243022555
Techniques de tourisme							
Techniques du tourisme d'aventure							
Techniques de l'informatique	0.464850168	0.425259289	0.475259289				
Techniques de gestion hôtelière							
Gestion d'un établissement de restaurat					0.208862191		
Techniques professionnelles de musique							
Technologies sonores							
Théâtre-Production							
Danse-Interprétation							
Interprétation théâtrale							
Arts du cirque							
Techniques de muséologie							
Techniques de design industriel							
Techniques de design de présentation							
Techniques de design d'intérieur							
Photographie							
Graphisme		0.390184173			0.243121494		
Design de mode							
Gestion de la production du vêtement							
Commercialisation de la mode							
Techniques de métiers d'art							
Illustration et dessin animé							
Techniques d'animation 3D et de synthè						0.360936823	
Techniques de l'impression					0		
Gestion de projet en communications gr					0.253625866		
Infographie en prémédia					0.19363001		
Techniques d'intégration multimédia							
Techniques de production et de postpro							
Techniques de communication dans les r							

Colonel1	Cégep de Maisonneuve	Cégep du Vieux Montréal	Cégep André-Laurendeau	Collège Dawson	Vanier College	Cégep John Abbott	Cégep Marie-Victorin
Techniques de prothèses dentaires							
Techniques de denturologie							
Techniques d'hygiène dentaire	0.258497314					0.323049334	
Acupuncture							
Techniques de diététique	0.202689536						
Techniques d'électrophysiologie médical							
Technologie d'analyses biomédicales				0.192431803			
Techniques d'inhalothérapie					0		
Technologie de radiodiagnostic				0			
Technologie de radio-oncologie				0.26701258			
Technologie de médecine nucléaire							
Techniques de physiothérapie				0.272590511			0.27205251
Techniques d'orthèses et de prothèses o							
Techniques de santé animale					0.297126076		
Techniques d'aménagement cynégétique							
Techniques de biologie					0.228102661		
Techniques du milieu naturel							
Gestion et technologies d'entreprise agr							
Technologie des productions animales							
Technologie de la production horticole e							
Paysage et commercialisation en horticu							
Technologie du génie agromécanique							
Technologie des procédés et de la quali	0.342503145						
Techniques équines							
Techniques d'orthèses visuelles							
Audioprothèse							
Techniques de thanatologie							
Soins infirmiers							
Soins infirmiers							
Soins préhospitaliers d'urgence						0.303346878	
Technologie de la transformation des pr							
Technologie forestière							
Techniques de laboratoire				0.116503974			
Techniques de procédés chimiques	0.242761847						
Techniques de génie chimique							
Technologie de l'architecture	0.040879255	0.040395255			0.014333246		
Technologie du génie civil			0.191159091	0.191159091			
Technologie de la mécanique du bâtiment					0.197372836		
Technologie de l'estimation et de l'évalu			0.264648786				
Techniques d'aménagement et d'urbanis							
Technologie de la géomatique							
Techniques d'aquaculture							
Technologie de la transformation des pr							
Technologies de transformation de la cel							
Techniques du meuble et d'ébénisterie							
Technologie du génie industriel			0.22738451				
Technologie de la production pharmaceu						0.26552528	
Techniques de génie mécanique	0.191218371			0.191218371			
Techniques de la plasturgie							
Techniques de transformation des maté							
Technologie de maintenance industrielle		0.267388297					
Technologie de systèmes ordinés	0.33423947				0.33423947		
Technologie de l'électronique	0.216013919	0.216013919		0.216013919			
Technologie de l'électronique industriel		0.380807927	0.380807927		0.380807927		
Technologie du génie physique			0			0	
Technologie de l'architecture navale							
Navigation							
Techniques de génie mécanique de mari							
Assainissement de l'eau							
Environnement, hygiène et sécurité au t							
Technologie du génie métallurgique							
Technologie minérale							
Techniques de pilotage d'aéronefs							
Techniques de génie aérospatial							
Techniques de maintenance d'aéronefs							
Techniques d'avionique							
Techniques policières	0.237539856					0.285817871	
Techniques d'intervention en délinquanc	0.249309332					0.297587347	
Techniques juridiques							
Techniques de sécurité incendie							
Techniques d'éducation à l'enfance		0.404026713	0.404026713		0.404026713		0.343450725
Techniques d'éducation spécialisée		0.27682692			0.194374925		0.216442932
Techniques de recherche sociale							
Techniques de travail social		0.198350572		0.198350572			0.230934582
Techniques d'intervention en loisir		0		0			
Techniques de la documentation	0.301673256					0.321797262	
Techniques de la logistique du transport			0.274684397				
Techniques de comptabilité et de gestion	0.261086615	0.355322614	0.355322614	0.355322614	0.262566616		0.280946621
Conseil en assurances et en services fina		0.305193711			0.222741717		
Gestion de commerces							
Administration générale							
Archives médicales							
Techniques de bureautique	0.226355889		0.320591887		0.238139892	0.277021904	
Techniques de tourisme							
Techniques du tourisme d'aventure							
Techniques de l'informatique							
Techniques de gestion hôtelière							
Gestion d'un établissement de restaurat							
Techniques professionnelles de musique					0.208862191		0.248182204
Technologies sonores							
Théâtre-Production						0	
Danse-interprétation	0.337995686					0.305309635	
Interprétation théâtrale				0.305309635		0.305309635	
Arts du cirque							
Techniques de muséologie							
Techniques de design industriel		0.240144608		0.240144608			
Techniques de design de présentation		0.251914084		0.251914084			
Techniques de design d'intérieur		0.234009456		0.234009456			0.266593466
Photographie		0.241772301		0.241772301			
Graphisme		0.234635492		0.234635492			0.256241498
Design de mode							0
Gestion de la production du vêtement							0.264999001
Commercialisation de la mode							0.114923275
Techniques de métiers d'art		0.327853904					
Illustration et dessin animé		0.242398337		0.242398337			
Techniques d'animation 3D et de synthè		0.234635492		0.234635492			
Techniques de l'impression							
Gestion de projet en communications gr							
Infographie en prémedia							
Techniques d'intégration multimédia	0.26087625						
Techniques de production et de postpro							
Techniques de communication dans les r							

Colon1	Cégep Gérard-Griffin	Cégep de l'Outaouais	Collège Héritage	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Cégep de la Gaspésie et des Îles	Cégep de Lévis-Lauzon	Cégep de Thetford
Techniques de prothèses dentaires							
Techniques de denturologie							
Techniques d'hygiène dentaire		0.514317587					
Acupuncture							
Techniques de diététique							
Techniques d'électrophysiologie médical						0.576196524	
Technologie d'analyses biomédicales		0.425346489					
Techniques d'inhalothérapie		0.390064374					
Technologie de radiodiagnostic							
Technologie de radio-oncologie							
Technologie de médecine nucléaire							
Techniques de physiothérapie							
Techniques d'orthèses et de prothèses o							
Techniques de santé animale							
Techniques d'aménagement cynétiq							
Techniques de biologie							
Techniques du milieu naturel							
Gestion et technologies d'entreprise agr						0.595507354	
Technologie des productions animales							
Technologie de la production horticole e							
Paysage et commercialisation en horticu							
Technologie du génie agromécanique							
Technologie des procédés et de la quali							
Techniques équines							
Techniques d'orthèses visuelles							
Audioprothèse							
Techniques de thanatologie							
Soins infirmiers		0.681504189	0.731504189	0.764970631	0.909710167	0.782772463	0.875078795
Soins infirmiers		0.681504189	0.731504189	0.764970631	0.909710167	0.782772463	0.875078795
Soins préhospitaliers d'urgence		0.447264666		0.504151965			
Technologie de la transformation des pro							
Technologie forestière				0.37402883	0.648998342		
Techniques de laboratoire		0.42610606				0.432506099	
Techniques de procédés chimiques							
Techniques de génie chimique						0.509453981	
Technologie de l'architecture		0.503233014				0.466345526	
Technologie du génie civil		0.482698554		0.467835058			
Technologie de la mécanique du bâtiment		0.459814785					
Technologie de l'estimation et de l'évalu							
Techniques d'aménagement et d'urbanis							
Technologie de la géomatique		0.419699838					
Techniques d'aquaculture					0.647370649		
Technologie de la transformation des pro					0.576752901		
Technologies de transformation de la cel							
Techniques du meuble et d'ébénisterie							
Technologie du génie industriel							
Technologie de la production pharmaceu	0.31552528						
Techniques de génie mécanique		0.465729663				0.490339738	0.598605278
Techniques de la plasturgie							0.570629692
Techniques de transformation des maté							
Technologie de maintenance industrielle				0.436128738	0.546514918	0.513181584	
Technologie de systèmes ordonnés	0.38423947	0.480534587					
Technologie de l'électronique		0.453960198	0.503960198				
Technologie de l'électronique industriel				0.530733517	0.671534742	0.607786363	0.657786363
Technologie du génie physique							
Technologie de l'architecture navale							
Navigation							
Techniques de génie mécanique de mari							
Assainissement de l'eau							
Environnement, hygiène et sécurité au t							
Technologie du génie métallurgique							
Technologie minérale				0.454637945			0.547907007
Techniques de pilotage d'aéronefs							
Techniques de génie aérospatial							
Techniques de maintenance d'aéronefs							
Techniques d'avionique							
Techniques policières		0.438109582		0.426909583			
Techniques d'intervention en délinquanc				0.485297197	0.60044528		
Techniques juridiques		0.354269114					
Techniques de sécurité incendie							
Techniques d'éducation à l'enfance	0.398850727	0.48604316	0.53604316	0.57355289	0.713719651		
Techniques d'éducation spécialisée		0.394992905	0.444992905	0.467659852	0.636104639		0.557064295
Techniques de recherche sociale							
Techniques de travail social				0.431927773	0.552293992	0.437415698	
Techniques d'intervention en loisir							
Techniques de la documentation		0.408065515					
Techniques de la logistique du transport						0.470927471	
Techniques de comptabilité et de gestion	0.350146627	0.396514683	0.446514683	0.445645202	0.609649412	0.470155225	0.562461557
Conseil en assurances et en services fina						0.459263267	
Gestion de commerces							0.479482163
Administration générale					0.628087848		
Archives médicales					0.581243784		
Techniques de bureautique		0.338338554	0.388338554		0.555968507	0.427180782	0.545222893
Techniques de tourisme			0.439688028				
Techniques du tourisme d'aventure					0.645367334		
Techniques de l'informatique		0.546996444	0.596996444	0.507202686	0.656885501	0.587925256	0.637925256
Techniques de gestion hôtelière			0.516600259				
Gestion d'un établissement de restaurat							
Techniques professionnelles de musique							
Technologies sonores							
Théâtre-Production							
Danse-Interprétation							
Interprétation théâtrale							
Arts du cirque							
Techniques de muséologie							
Techniques de design industriel							
Techniques de design de présentation							
Techniques de design d'intérieur		0.468022742					
Photographie							
Graphisme							
Design de mode							
Gestion de la production du vêtement							
Commercialisation de la mode							
Techniques de métiers d'art							
Illustration et dessin animé							
Techniques d'animation 3D et de synthè							
Techniques de l'impression							
Gestion de projet en communications gr							
Infographie en prémedia							
Techniques d'intégration multimédia		0.191696523					
Techniques de production et de postpro							
Techniques de communication dans les							



Colon1	Cégep Beauce-Appalaches	Cégep Montmorency	Cégep régional de Lanaudière à Joliette	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	Cégep Lionel Groulx
Techniques de prothèses dentaires						
Techniques de denturologie						
Techniques d'hygiène dentaire					0.551715261	
Acupuncture						
Techniques de diététique		0.49639949				
Techniques d'électrophysiologie médical						
Technologie d'analyses biomédicales						
Techniques d'inhalothérapie						
Technologie de radiodiagnostic						
Technologie de radio-oncologie						
Technologie de médecine nucléaire						
Techniques de physiothérapie		0.499095798				
Techniques d'orthèses et de prothèses o		0.564412937				
Techniques de santé animale						0.319965351
Techniques d'aménagement cynégitique						
Techniques de bioécologie						
Techniques du milieu naturel						
Gestion et technologies d'entreprise agr			0.593510427			0.49450418
Technologie des productions animales						
Technologie de la production horticole e			0.543371895			0.480425556
Paysage et commercialisation en horticu		0.481679098				
Technologie du génie agromécanique						
Technologie des procédés et de la quali			0.442728394			
Techniques équines						
Techniques d'orthèses visuelles				0.414776411		
Audioprothèse						
Techniques de thanatologie						
Soins infirmiers	0.858412128	0.749663071	0.813668457			0.696044234
Soins infirmiers	0.858412128	0.749663071	0.813668457			0.696044234
Soins préhospitaliers d'urgence						
Technologie de la transformation des pro						
Technologie forestière						
Techniques de laboratoire						
Techniques de procédés chimiques						
Techniques de génie chimique						
Technologie de l'architecture		0.346296632				
Technologie du génie civil	0.592917184	0.429092704	0.542696339			
Technologie de la mécanique du bâtiment						
Technologie de l'estimation et de l'évalu		0.436590032				
Techniques d'aménagement et d'urbanis						
Technologie de la géomatique						
Techniques d'aquaculture						
Technologie de la transformation des pro						
Technologies de transformation de la cel						
Techniques du meuble et d'ébénisterie						
Technologie du génie industriel	0.578021166					0.33363016
Technologie de la production pharmaceu						
Techniques de génie mécanique						
Techniques de la plasturgie						
Techniques de transformation des maté						
Technologie de maintenance industrielle						
Technologie de systèmes ordinés						0.506669752
Technologie de l'électronique		0.475057206	0.558390539			0.5024442
Technologie de l'électronique industriel		0.593454327			0.649485455	
Technologie du génie physique						
Technologie de l'architecture navale						
Navigation						
Techniques de génie mécanique de mari						
Assainissement de l'eau						
Environnement, hygiène et sécurité au t						
Technologie du génie métallurgique						
Technologie minérale						
Techniques de pilotage d'aéronefs						
Techniques de génie aérospatial						
Techniques de maintenance d'aéronefs						
Techniques d'avionique						
Techniques policières						
Techniques d'intervention en délinquanc						
Techniques juridiques				0.490942992		
Techniques de sécurité incendie		0.465571352				
Techniques d'éducation à l'enfance	0.697422057	0.558599774		0.617082705		
Techniques d'éducation spécialisée	0.540397628	0.5093303	0.543603949			
Techniques de recherche sociale						
Techniques de travail social					0.494833753	
Techniques d'intervention en loisir						
Techniques de la documentation						0.442276999
Techniques de la logistique du transport						0.407921055
Techniques de comptabilité et de gestion	0.54579489	0.487638595	0.51034322	0.51034322	0.513089274	0.396534227
Conseil en assurances et en services fina		0.388157097		0.480334568		
Gestion de commerces		0.347579085	0.41064148			0.290282193
Administration générale						0.500754716
Archives médicales				0.538193203		
Techniques de bureautique		0.398077916	0.453017412			0.353062398
Techniques de tourisme	0.490785037	0.562660037				
Techniques du tourisme d'aventure						
Techniques de l'informatique	0.62125859	0.59625859	0.628674492			0.526507969
Techniques de gestion hôtelière						
Gestion d'un établissement de restaurat						
Techniques professionnelles de musique			0.469085528			0.428414743
Technologies sonores						
Théâtre-Production						0.458209005
Danse-Interprétation						
Interprétation théâtrale						0.444364279
Arts du cirque						
Techniques de muséologie		0				
Techniques de design industriel					0.551759553	
Techniques de design de présentation						
Techniques de design d'intérieur	0.537931632			0.474556267		
Photographie						
Graphisme						
Design de mode						
Gestion de la production du vêtement						
Commercialisation de la mode						
Techniques de métiers d'art						
Illustration et dessin animé						
Techniques d'animation 3D et de synthè						
Techniques de l'impression						
Gestion de projet en communications gr	0.405669153					
Infographie en prémédia						
Techniques d'intégration multimédia		0.504287543				
Techniques de production et de postpro						
Techniques de communication dans les r						

Colon1	Cégep de Saint-Jérôme	Cégep de Granby-Haute-Yamaska	Cégep de Sorel-Tracy	Cégep de St-Hyacinthe	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Cégep Édouard Montpetit	Cégep de Valleyfield
Techniques de prothèses dentaires						0.358057588	
Techniques de denturologie						0.181755899	
Techniques d'hygiène dentaire				0.520522262		0.476727062	
Acupuncture							
Techniques de diététique				0.465338062			
Techniques d'électrophysiologie médical							
Technologie d'analyses biomédicales	0.40644048			0.458607726	0.441705913		
Techniques d'inhalothérapie							0.573700633
Technologie de radiodiagnostic							
Technologie de radio-oncologie							
Technologie de médecine nucléaire							
Techniques de physiothérapie							
Techniques d'orthèses et de prothèses o							
Techniques de santé animale				0.55174221			
Techniques d'aménagement cynégetique							
Techniques de biologie							
Techniques du milieu naturel							
Gestion et technologies d'entreprise agr					0.594393683		
Technologie des productions animales							
Technologie de la production horticole e							
Paysage et commercialisation en horticu							
Technologie du génie agromécanique							
Technologie des procédés et de la quali							
Techniques équines							
Techniques d'orthèses visuelles						0.306649181	
Audioprothèse							
Techniques de thanatologie							
Soins infirmiers	0.703991627						
Soins infirmiers	0.703991627						
Soins préhospitaliers d'urgence				0.127773439			
Technologie de la transformation des pr							
Technologie forestière							
Techniques de laboratoire				0.541251549			0.575670826
Techniques de procédés chimiques							
Techniques de génie chimique							
Technologie de l'architecture					0.530553791		
Technologie du génie civil				0.561941095			
Technologie de la mécanique du bâtiment				0.52118649			
Technologie de l'estimation et de l'évalu							
Techniques d'aménagement et d'urbanis							
Technologie de la géomatique							
Techniques d'aquaculture							
Technologie de la transformation des pr							
Technologies de transformation de la cel							
Techniques du meuble et d'ébénisterie							
Technologie du génie industriel		0.592108252					0.560591176
Technologie de la production pharmaceu							
Techniques de génie mécanique	0.432331708	0.589020354	0.619330809		0.523285228		0.578574618
Techniques de la plasturgie							
Techniques de transformation des maté	0.421762828						
Technologie de maintenance industrielle							
Technologie de systèmes ordinés							
Technologie de l'électronique					0.576057206	0.576057206	
Technologie de l'électronique industriel		0.66141801	0.694751344				0.66141801
Technologie du génie physique							
Technologie de l'architecture navale							
Navigation							
Techniques de génie mécanique de mari							
Assainissement de l'eau							
Environnement, hygiène et sécurité au t			0.604143007				
Technologie du génie métallurgique							
Technologie minérale							
Techniques de pilotage d'aéronefs							
Techniques de génie aérospatial						0	
Techniques de maintenance d'aéronefs						0.350835554	
Techniques d'avionique						0.413840434	
Techniques policières							
Techniques d'intervention en délinquanc							
Techniques juridiques	0.403746591		0.414679847				0.381346514
Techniques de sécurité incendie							
Techniques d'éducation à l'enfance	0.523544697	0.650897335	0.706072061	0.617564002		0.668535816	0.654572229
Techniques d'éducation spécialisée	0.417535062	0.634181562	0.614207068				0.634181562
Techniques de recherche sociale							
Techniques de travail social	0.38529697				0.379381813		
Techniques d'intervention en loisir	0.275215064						
Techniques de la documentation							
Techniques de la logistique du transport					0.521907635		
Techniques de comptabilité et de gestion	0.404481621	0.584211406	0.615208725	0.550878072	0.601849887	0.511833591	0.587886299
Conseil en assurances et en services fina				0.537699723			
Gestion de commerces		0.460966489		0.427633156		0.423096028	0.383633358
Administration générale							0.491773093
Archives médicales							
Techniques de bureautique			0.432704539		0.363836758	0.324374088	0.395776128
Techniques de tourisme		0.564381856					
Techniques du tourisme d'aventure							
Techniques de l'informatique	0.526507969	0.650234125	0.683567458	0.616900792	0.616900792	0.616900792	0.650234125
Techniques de gestion hôtelière							
Gestion d'un établissement de restaurat							
Techniques professionnelles de musique							
Technologies sonores							
Théâtre-Production				0.563178711			
Danse-Interprétation							
Interprétation théâtrale				0.475326006			
Arts du cirque							
Techniques de muséologie							
Techniques de design industriel							
Techniques de design de présentation							
Techniques de design d'intérieur						0.384372825	
Photographie							
Graphisme							
Design de mode							
Gestion de la production du vêtement							
Commercialisation de la mode							
Techniques de métiers d'art							
Illustration et dessin animé							
Techniques d'animation 3D et de synthè							
Techniques de l'impression							
Gestion de projet en communications gr							
Infographie en prémédia							
Techniques d'intégration multimédia	0						0
Techniques de production et de postpro							
Techniques de communication dans les r							

Colonne1	Champlain Regional College - Campus Saint-Lambert-Longueuil	Cégep de Drummondville	Cégep de Victoriaville
Techniques de prothèses dentaires			
Techniques de denturologie			
Techniques d'hygiène dentaire			
Acupuncture			
Techniques de diététique			
Techniques d'électrophysiologie médical			
Technologie d'analyses biomédicales			
Techniques d'inhalothérapie			
Technologie de radiodiagnostic			
Technologie de radio-oncologie			
Technologie de médecine nucléaire			
Techniques de physiothérapie			
Techniques d'orthèses et de prothèses o			
Techniques de santé animale			
Techniques d'aménagement cynégetique			
Techniques de biologie			
Techniques du milieu naturel			
Gestion et technologies d'entreprise agr			0.595023843
Technologie des productions animales			
Technologie de la production horticole e			
Paysage et commercialisation en horticu			
Technologie du génie agromécanique			
Technologie des procédés et de la quali			
Techniques équines			
Techniques d'orthèses visuelles			
Audioprothèse			
Techniques de thanatologie			
Soins infirmiers		0.812359297	0.83796095
Soins infirmiers		0.812359297	0.83796095
Soins préhospitaliers d'urgence			
Technologie de la transformation des pr			
Technologie forestière			
Techniques de laboratoire			
Techniques de procédés chimiques			
Techniques de génie chimique			
Technologie de l'architecture			
Technologie du génie civil			
Technologie de la mécanique du bâtiment			
Technologie de l'estimation et de l'évalu		0.502959714	
Techniques d'aménagement et d'urbanis			
Technologie de la géomatique			
Techniques d'aquaculture			
Technologie de la transformation des pr			
Technologies de transformation de la cel			
Techniques du meuble et d'ébénisterie			0.523885701
Technologie du génie industriel			
Technologie de la production pharmaceu			
Techniques de génie mécanique		0.524852736	
Techniques de la plasturgie			
Techniques de transformation des maté			
Technologie de maintenance industrielle			
Technologie de systèmes ordinés			
Technologie de l'électronique		0.553753418	
Technologie de l'électronique industriel			0.640677128
Technologie du génie physique			
Technologie de l'architecture navale			
Navigation			
Techniques de génie mécanique de mari			
Assainissement de l'eau			
Environnement, hygiène et sécurité au t			
Technologie du génie métallurgique			
Technologie minérale			
Techniques de pilotage d'aéronefs			
Techniques de génie aérospatial			
Techniques de maintenance d'aéronefs			
Techniques d'avionique			
Techniques policières			
Techniques d'intervention en délinquanc		0.591474826	
Techniques juridiques			
Techniques de sécurité incendie			
Techniques d'éducation à l'enfance	0.685202483	0.666090734	
Techniques d'éducation spécialisée			0.570266053
Techniques de recherche sociale			
Techniques de travail social			
Techniques d'intervention en loisir			
Techniques de la documentation			
Techniques de la logistique du transport		0.522623403	
Techniques de comptabilité et de gestion		0.497748599	0.523350252
Conseil en assurances et en services fina			
Gestion de commerces	0.400300024	0.455160831	
Administration générale			
Archives médicales			
Techniques de bureautique	0.341040755	0.476772787	
Techniques de tourisme	0.560576703		
Techniques du tourisme d'aventure			
Techniques de l'informatique	0.633567458	0.593863059	0.610529726
Techniques de gestion hôtelière			
Gestion d'un établissement de restaurat			
Techniques professionnelles de musique		0.575935024	
Technologies sonores		0.599237672	
Théâtre-Production			
Danse-Interprétation			
Interprétation théâtrale			
Arts du cirque			
Techniques de muséologie			
Techniques de design industriel			
Techniques de design de présentation			
Techniques de design d'intérieur			
Photographie			
Graphisme			
Design de mode			
Gestion de la production du vêtement			
Commercialisation de la mode			
Techniques de métiers d'art			
Illustration et dessin animé			
Techniques d'animation 3D et de synthè			
Techniques de l'impression			
Gestion de projet en communications gr			
Infographie en prémédia			
Techniques d'intégration multimédia			
Techniques de production et de postpro			
Techniques de communication dans les r			